

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 25 mai.

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023_05_01

OBJET : TARIFS 2023-2024 – PAUSE MERIDIENNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°2022-07-01 du 04 juillet 2022 approuvant les tarifs de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne,

Considérant qu'au regard de la nature des prestations proposées, du taux d'inflation et de l'augmentation des frais de gestion, il convient de revaloriser le tarif unitaire du repas servi pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (20 voix pour, 6 voix contre et 01 abstention) de fixer, comme suit, les tarifs basés sur le quotient familial des usagers de la pause méridienne pour l'année 2023-2024 :

	Pause méridienne	Pause méridienne		
	2022/2023	2023/2024	Repas	Animation
QF <=300	2.92 €	3.21 €	dont : 2.57 €	0.64 €
300,01 < QF <= 450	3.08 €	3.39 €	dont : 2.71 €	0.68 €
450,01 < QF <= 700	3.19 €	3.51 €	dont : 2.81 €	0.70 €
700,01 < QF <= 850	3.23 €	3.55 €	dont : 2.84 €	0.71 €
850,01 < QF <= 1000	3.50 €	3.85 €	dont : 3.08 €	0.77 €
1000,01 < QF <= 1500	3.76 €	4.14 €	dont : 3.31 €	0.83 €
QF>1500,01	4.03 €	4.43 €	dont : 3.54 €	0.89 €

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{ER} juin 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER




La Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE




Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :